



Handicaps

Depuis 2004, la Région Poitou-Charentes a fait de la prise en compte de tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental, cognitif...) une de ses priorités dans l'ensemble de ses champs d'intervention et par le soutien aux porteurs de projets locaux. Elle souhaite ainsi améliorer concrètement les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

La Région n'entend pas se substituer aux financements et actions menées par les acteurs compétents (État, Départements, organismes de sécurité sociale, associations représentatives). Néanmoins, en soutenant des actions innovantes de dimension régionale et en favorisant un meilleur accès des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne, la Région a pour objectif d'impulser une dynamique dans un secteur où la France a pris du retard.

C'est dans ce cadre que la Région Poitou-Charentes est la première des Régions françaises à avoir adopté, le 15 décembre 2008, l'Agenda 22 du Poitou-Charentes, cadre pertinent pour conduire une politique transversale, pluriannuelle, participative et partenariale en direction des personnes en situation de handicap.



Région Poitou-Charentes

Rédacteurs : Hélène Martin, Sylvie Brossard, Danièle Hellot, Direction Territoires, Santé, Handicap
Chantal Barraud, Stéphane Calviac, Direction Innovation, Développement, Évaluation



UNION EUROPÉENNE

Sur Mesure

Analyse et évaluation des politiques régionales

Publication de la Région Poitou-Charentes ♦ N°05, mars 2011

En 2010, la Région a poursuivi sa politique volontariste en direction des personnes en situation de handicap par la mise en œuvre de l'Agenda 22 du Poitou-Charentes

L'Agenda 22 du Poitou-Charentes : une démarche qui s'ancre sur les territoires

L'Agenda 22 du Poitou-Charentes met en œuvre les principes définis par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Il a été adopté par les élus régionaux lors de la session du 15 décembre 2008.

Il s'agit d'un cadre transversal et pluriannuel permettant de définir et de structurer des actions concrètes en direction des personnes en situation de handicap. Il est issu d'un travail partenarial avec les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent, les services de l'État en région, les Départements et les collectivités territoriales volontaires ainsi que les institutions et les acteurs socio-économiques, culturels, sportifs, éducatifs.

En 2010, l'Agenda 22 du Poitou-Charentes s'est enrichi des actions menées par la Région et ses partenaires.

Pour appuyer cette dynamique, la Région a continué à accompagner les Territoires. La démarche « Agenda 22 local – territoires accessible », lancée début 2008 en Nord Deux-Sèvres et menée dans les Pays Thouarsais et du Bocage Bressuirais, s'est diffusée sur le territoire régional (Pays de Charente-Limousine, Pays Ouest Charente – Pays du Cognac, Pays Rochefortais, Agglomérations d'Angoulême et de La Rochelle).

Un guide « Agenda 22 local : pour un territoire accessible » à l'attention des animateurs des territoires de Poitou-Charentes a en outre été élaboré en 2009. Ce guide apporte des repères méthodologiques lors de la mise en place de démarches

En France, près de 10 % de la population est en situation de handicap, soit environ 175 000 en Poitou-Charentes. Au cours de sa vie active, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap, qu'elle soit durable ou réversible (source : Agefiph, 2007). L'accès à l'emploi ainsi que l'accessibilité aux équipements, services et activités restent difficiles pour les personnes en situation de handicap et ce malgré la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Afin de changer le regard sur le handicap et ainsi permettre une meilleure intégration des personnes concernées, la Région Poitou-Charentes a fait du handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental, cognitif...) l'une de ses priorités.

Pour ce faire, elle a pris trois engagements forts :

- favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux équipements, activités et services, notamment de proximité, dont elle a la charge,
- soutenir les projets locaux intégrant le handicap, portés par les acteurs publics, privés ou associatifs, notamment dans le cadre de ses partenariats et contractualisations,
- agir concrètement pour devenir elle-même exemplaire.

Pour mettre en œuvre concrètement cette priorité régionale, la Région s'appuie sur une organisation interne transversale autour d'un réseau d'une trentaine de référents « handicap » au sein des services.

« Agenda 22 local – territoire accessible ».

Enfin, pour appuyer les Territoires et mutualiser les bonnes pratiques, 3 ateliers d'échanges ont été organisés en 2010 sur les thèmes de l'information et de la sensibilisation au handicap, des diagnostics d'accessibilité et de la communication sur l'accessibilité.

Des actions régionales concrètes menées en direction des personnes en situation de handicap

- **Faciliter l'accès de tous aux transports et aux déplacements**

La loi du 11 février 2005 confie à chaque Autorité Organisatrice de Transport, l'établissement d'un schéma d'accessibilité de son réseau. C'est dans ce cadre que la Région a adopté le 22 juin 2009 le Schéma directeur d'accessibilité du réseau TER (Transports Express Régionaux) dont elle a la responsabilité, au travers d'un partenariat avec RFF, la SNCF, les collectivités concernées et les associations de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs et sans attendre, la Région agit concrètement pour garantir le droit élémentaire d'aller et venir dans le cadre du **plan de modernisation des gares et matériels TER et en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap** : depuis 2007, 16 gares et points d'arrêt ont été modernisés pour offrir une meilleure accessibilité (gares de Bressuire, Ruffec, Thouars, Saint-Maixent, Royan, Montmorillon, points d'arrêt entre La Rochelle et Rochefort, quais des gares de la ligne Poitiers/Limoges).

TER

En 2010, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité ont bénéficié de **222 voyages aidés** au titre du dispositif de gratuité des voyages aller/retour dans les TER mis en place par la Région en 2009.

- **Favoriser l'accès de tous à l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle et à l'emploi durable**

- **Faciliter l'accueil de chacun dans les établissements scolaires** est une priorité régionale. Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005, les 93 lycées, qui relèvent de la compétence régionale, ont fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité. Toutes les opérations de construction ou de rénovation des établissements prennent en compte l'accessibilité.

En outre, pour rendre effectif **le droit à l'éducation pour tous**, la Région a financé, pour l'année scolaire 2010-2011, la rémunération d'interprètes en langue des signes française pour accompagner 16 lycéens sourds et malentendants (convention signée avec l'Éducation Nationale), l'assistance à domicile de 70 lycéens malades ou accidentés, ou bien encore 22 projets « handicap » portés par des établissements ou des lycéens.

Depuis 2004, la Région réaffirme au travers de ses actions que l'apprentissage est une voie de réussite pour tous, employeurs et jeunes, pour se former et accéder à un emploi dans plus de 300 métiers. A ce titre, elle soutient financièrement, avec l'Agefiph, le Service d'Appui Régional à l'Apprentissage des Handicapés (SARAH) sur l'accompagnement des jeunes apprentis en situation de handicap par des conseillers en insertion professionnelle et sur des missions d'appui aux formateurs dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA). En 2010, 161 apprentis sur 332 ont été concernés. Le taux de réussite à l'examen est de 31 %.

- De même, **au titre de sa compétence en matière de formation professionnelle, la Région souhaite faciliter l'accès à la qualification, condition d'accès ou du retour à l'emploi durable.** Il est en effet important de souligner que 83 % des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ont un niveau inférieur au BEP (*source : Agefiph, 2007*).

Le plan régional des formations est ouvert à tous. En 2010, 217 stagiaires en situation de handicap en ont bénéficié, dont 186 entrées en

qualification. En outre, 20 jeunes sourds et malentendants demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une aide à l'accompagnement dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle avec un cofinancement de l'Union européenne au titre du Fonds social européen.

- **L'accès à l'emploi pour tous** se traduit enfin au travers des dispositifs « Emplois Tremplins » (environnement et associatif) et « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » financés par la Région.

En 2010, le dispositif « Emplois Tremplins Environnement » a contribué à l'emploi de 20 personnes en situation de handicap sur un total de 299. Sur cette même année, le dispositif « Emplois Tremplins Associatifs » a bénéficié à 2 personnes en situation de handicap sur un total de 66. Enfin, 48 personnes en situation de handicap ont créé leur entreprise grâce à la « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » sur un total de 937 bénéficiaires.

EMPLOIS TREMPLINS ASSOCIATIFS

A titre dérogatoire, afin d'inciter au recrutement de personnes en situation de handicap, le règlement du dispositif régional « Emplois Tremplins Associatifs », permet l'attribution d'une aide pour un deuxième emploi si un des deux salariés est reconnu travailleur handicapé d'une part ; le cumul avec une subvention régionale (hors CRDD) si l'aide contribue au recrutement d'une personne reconnue travailleur handicapé d'autre part.

- **Vivre ensemble, c'est aussi assurer l'accès de tous au tourisme, à la culture, aux activités physiques et sportives...**

- A travers le Schéma Régional du Tourisme 2005-2010, **la Région apporte un soutien financier aux projets d'aménagements et d'équipements touristiques, conditionné à la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et à l'obtention du label « tourisme et handicap ».** En 2010, 295 hébergements, 76 sites et 30 équipements touristiques de la région ont été labellisés.

Par son dispositif « accessibilité des plages et plans d'eau pour les personnes en situation de handicap », la Région facilite également l'accès aux loisirs : aujourd'hui, 51 sites sont aux normes.

Enfin, en 2010, grâce au dispositif « 1er départ en vacances », 235 personnes en situation de handicap ont pu partir en vacances sur un nombre total de 2 300 bénéficiaires.

▪ **Dans le domaine de la culture**, la Région a signé des conventions triennales (2008-2010), pour mener des actions spécifiques en direction des publics connaissant des difficultés d'accès aux activités proposées, dont les personnes en situation de handicap. Depuis 2008, 12 conventions ont été signées avec des théâtres (dont 6 se sont engagés à installer des boucles magnétiques dans les 3 ans), 3 avec des compagnies de spectacles vivants et 7 avec les Villes et Pays d'Art et d'Histoire (dont 5 développent un accueil adapté). En 2010, 23 organisateurs de festivals, soutenus par la Région, ont été sensibilisés à l'accueil des publics en situation de handicap. En outre, 50 professionnels du secteur culturel, public et associatif, ont bénéficié d'une action de sensibilisation pour une meilleure prise en compte des publics en situation de handicap, dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT.

▪ **Pour la Région, le sport**, vecteur de santé et de cohésion sociale, doit être considéré comme un axe d'intégration et de mixité.

Dans le cadre d'une convention d'engagement solidaire, chaque bénéficiaire de subvention s'engage à mettre en œuvre et à s'associer au développement des priorités régionales par des actions notamment en faveur des personnes en situation de handicap.

En 2010, la Région a accompagné 47 sportifs de haut niveau handisport (handicap moteur et sensoriel) et sport adapté (handicap mental), par une aide individuelle, et plus de 870 personnes en situation de handicap au travers du soutien régional à l'acquisition de matériels sportifs adaptés, aux manifestations et au Pôle régional du sport adapté dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Enfin, près de 1 000 personnes (dirigeants sportifs, éducateurs scolaires, ...) ont été associées à des actions d'information, de sensibilisation ou de formation, et des actions de découverte de sports ont été organisées par les comités régionaux Handisport et Sport Adapté.

▪ **Le dispositif micro-crédit social régional universel**, mis en place en février 2007 pour lutter contre l'exclusion bancaire et rétablir l'égalité d'accès au crédit, est ouvert à toutes les personnes confrontées à une situation difficile, quel que soit leur statut ou leur situation au regard de l'emploi et du handicap. En 2010, 27 personnes en situation de handicap y ont eu accès, sur un total de 455 bénéficiaires (dont 278 n'ont pas précisé leur situation).

➤ **Rendre accessible à tous les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

La Région est particulièrement attentive à l'accessibilité à l'information, via les TIC, quel que soit le handicap.

A ce titre, une clause d'accessibilité est désormais systématiquement intégrée dans les marchés de développement ou de maintenance de sites et portails régionaux. Depuis 2006, 9 sites et portails régionaux Internet sont accessibles dont 2 cofinancés par l'Union européenne.

Le handicap dans les contractualisations et partenariats de la Région

La Région intègre la priorité « handicap » dans l'ensemble de ses contractualisations et partenariats, tels que les programmes européens et les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2007-2013. Outre le volet « Santé - Handicap - Adolescents » prévu dans les contrats signés avec les Agglomérations et les Pays, les opérations financées dans ce cadre par la Région doivent prendre en compte l'accès pour tous aux équipements, services, activités, manifestations. La dynamique engagée se traduit par une augmentation du nombre de Territoires présentant des projets de

mise en accessibilité (13 en 2008, 21 en 2010) et du nombre d'opérations financées (21 en 2008, 47 en 2010).

La Région accompagne la mise en accessibilité des Territoires

En 2010, dans le cadre des CRDD, 5 Pays et Communautés de communes ont bénéficié d'un accompagnement de la Région à travers le co-financement des diagnostics d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) existants et des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce soutien est conditionné à la mise en place à l'échelle intercommunale d'une démarche globale et d'une prise en compte de l'ensemble des handicaps.

La prise en compte effective du handicap dans les services de la Région

Si la Région a fait le choix d'intégrer systématiquement la dimension « handicap » dans tous les dispositifs régionaux, elle a décidé, en toute logique, d'être elle-même exemplaire dans ce domaine.

En conséquence, en 2010, elle a poursuivi la mise en accessibilité de ses bâtiments.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'emploi, elle a recruté 5 personnes reconnues travailleurs handicapés et a accueilli 7 stagiaires en situation de handicap. Dans le même temps, 17 postes de travail ont été aménagés en fonction des besoins des agents.

Des actions d'information, de sensibilisation et de formation sur le handicap ont également été conduites en direction des agents, notamment à l'occasion de la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés en novembre.

Ces actions s'inscrivent dans la convention cadre 2009-2012 conclue entre la Région et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le budget prévisionnel du programme d'actions est pour les trois années de 1 288 403 €.

Politique d'achat public responsable

En 2010, la Région a structuré sa politique d'achat public responsable, en ayant recours prioritairement à l'article 15 du Code des Marchés Publics. Cet article permet de réserver des lots ou des marchés à des structures en milieu protégé ou adapté, employant une majorité de personnes en situation de handicap (établissements d'aide et de service par le travail, entreprises adaptées).

CONCOURS « HANDICAPS ET TERRITOIRES »

La Région organise, depuis 2009, le concours régional annuel « Handicaps et Territoires » pour récompenser les initiatives innovantes réalisées en direction des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes, par des collectivités ou des associations. En 2010, un 4ème prix « Encouragement » de 2 000 € a été créé, pour distinguer une collectivité ou une association, qui disposant de peu de moyens, a mis en place une action exemplaire. 65 candidatures ont été reçues en 2010 reflétant la diversité et la richesse des initiatives conduites en Poitou-Charentes.

Les quatre lauréats 2010

1er prix - Création d'une nurserie ostréicole mutualisée sur le bassin de Marennes-Oléron, animée par des personnes en situation de handicap - Association « Navicule bleue » (17) ;
2ème prix – Favoriser la rencontre autour du jeu - Aunis 2i (17) ;
3ème prix - « Handicap : Châtelleraut vous guide » - Commune de Châtelleraut (86) ;
Prix « Encouragement » - « Handi-sitting » - Centre socio-culturel de Bressuire (79) .

Des forums participatifs d'échanges et de réflexion

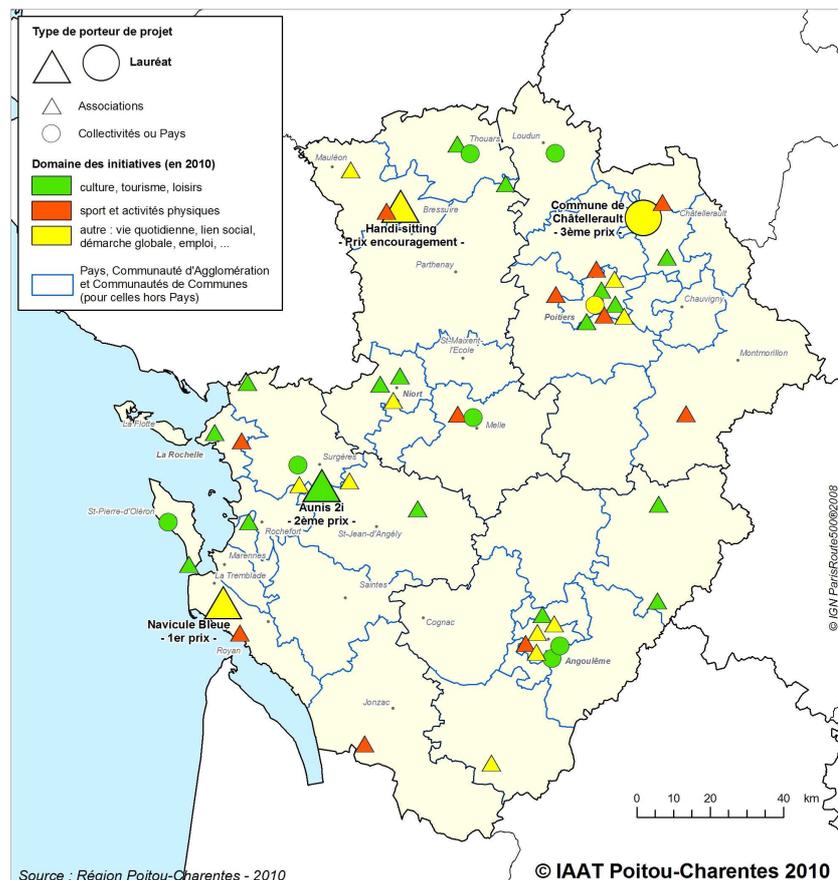
Depuis 2005 la Région organise périodiquement des forums participatifs associant l'ensemble des acteurs concernés par le handicap autour de témoignages, d'ateliers et de tables rondes. Ces forums visent à échanger, valoriser les initiatives innovantes, mutualiser les expériences et mettre en réseau les acteurs.

Le premier forum « Handicap et Citoyenneté » s'est déroulé le 30 juin 2005 à La Rochelle. Plus de 400 personnes ont participé aux travaux.

Le second forum « Handicaps et Réussites » a réuni près de 350 personnes le 27 novembre 2006 à la Crèche (79).

Le troisième forum « Handicaps et Territoires » s'est tenu le 9 mars 2009 à La Rochelle. Il a permis de présenter l'Agenda 22 du Poitou-Charentes, d'apporter l'éclairage d'expériences menées par des pays européens « moteurs » sur ces questions (Italie, Danemark et Suède) et d'annoncer les nouvelles mesures prises par la Région en 2009 dans le champ du handicap.

REGION POITOU-CHARENTES Les initiatives présentées au concours régional "Handicaps et Territoires" 2010



Pour en savoir plus

Région Poitou-Charentes

Direction Territoires, Santé, Handicap/ Service Santé-Handicap/ Danièle Hellot ; tel : 05 49 55 81 50 ; d.hellot@cr-poitou-charentes.fr

Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région : www.poitou-charentes.fr

Vous rendre des comptes/ Lire le bilan d'activité 2010 (page 138 et suivantes)

Voir également les publications Sur Mesure suivantes : n°21, octobre 2010 : « En 2009, la Région a financé 1 286 Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » ; n° 29, octobre 2010 : « 1 600 emplois tremplin environnement soutenus par la Région en 2008-2009 » ; n°33, novembre 2010 : « 49 aménagements de plages et plans d'eau soutenus par la Région en direction des personnes en situation de handicap » ; n°37, décembre 2010 : « En 2009, la Région a soutenu plus de 4 135 actions, structures et emplois dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire ».